

AA258

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 130 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Protocole d'accord «assureurs/organismes sociaux» : perfectionnement

Optimiser le règlement des créances caisses

COMPÉTENCES VISÉES

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Appliquer le protocole d'accord entre assureurs et organismes sociaux.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION

B. DÉTERMINER LES ASSIETTES DE RECOURS ET IMPUTATION DES PRESTATIONS

1. Détermination des différentes assiettes protocolaires
 - a) dépenses de santé futures
 - b) assistance à tierce personne
 - c) perte de gains professionnels futurs
 - d) incidence professionnelle
 - e) préjudices subis du fait d'un décès (pertes de revenus des proches...)
2. Imputation des différentes prestations de Sécurité sociale
 - a) rente accident du travail
 - b) pension d'invalidité

C. LIQUIDER LES RECOURS

1. Délais et nouvelles pénalités
2. Application des nouvelles tables de capitalisation
3. Spécificité des règlements en cas de partage

D. ANALYSER LES DERNIÈRES NOTES ET JURISPRUDENCES ARBITRALES RÉCENTES

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.AA138

POINTS FORTS

Études de cas réalisées en sous-groupes sur les différents thèmes du programme.
Corrections et synthèse sur les points importants à retenir.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des études de cas
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation